



Un emballage, de multiples fonctions

Les emballages sont indispensables à notre quotidien.

Ils **protègent** le produit, réduisent le **gaspillage**, facilitent le **transport** et **informent** le consommateur.



Conserver

Garantir un délai de conservation déterminé

L'emballage maintient le contenu emballé dans des conditions optimales pendant un délai de conservation déterminé. Il le préserve de l'humidité, de la

lumière et/ou de l'oxygène et prévient sa déshydratation éventuelle. En conservant les produits dans des conditions optimales, les emballages en garantissent la sécurité et la qualité. Ils réduisent ainsi le gaspillage et donc l'impact environnemental de ces produits.

Quelques exemples

- > L'emballage sous vide accroît la durée de vie des aliments.
- > L'emballage refermable ou en portions individuelles réduit le gaspillage du produit.
- > Certains emballages permettent de limiter l'usage de conservateurs dans les produits tout en leur garantissant une longue durée de vie.
- Le conditionnement sous pression permet d'atteindre des durées de vie élevées grâce au différentiel de pression empêchant l'oxygène, les impuretés et les microbes d'entrer en contact avec le contenu.

Transporter et stocker

Simplifier la logistique

L'emballage protège le contenu à chaque étape de la chaîne logistique. Il lui permet ainsi d'arriver et d'être conservé en parfait état chez le consommateur. Si un produit est endommagé, la perte économique et écologique est considérable, car le consommateur ne l'achètera pas.

> En Europe occidentale, le taux de gaspillage des produits avant leur arrivée chez le consommateur n'est que de 2 à 3 % (source : INCPEN PackFacts, 2011).



Protéger

Assurer l'hygiène et la sécurité

L'emballage constitue une garantie pour la santé et la sécurité des consommateurs. Il aide à éviter la contamination et garantit la qualité du contenu, et ce dès la phase de production. Il assure également la sécurité en évitant que des produits dangereux se répandent.

- Pour des raisons d'hygiène, de nombreux emballages sont pourvus de systèmes d'inviolabilité.
- Les emballages de substances classées dangereuses sont pourvus d'une fermeture de sécurité.



Informer

Informer le consommateur

Les emballages sont le support de diverses informations légales à des fins de sécurité et de traçabilité. Par ailleurs, ils donnent également des informations permettant l'utilisation optimale d'un produit. De plus, l'emballage est un instrument de marketing utile car il permet au consommateur de reconnaître le produit.

L'information fournie par les emballages est de plus en plus sophistiquée. Ainsi, les emballages intelligents peuvent communiquer en temps réel les conditions de stockage et la date limite d'utilisation du produit.





Faciliter
Simplifier la vie du consommateur

De plus en plus d'emballages sont dotés de fonctions ou d'accessoires destinés à s'adapter à la vie du consommateur. Parmi ceux-ci, citons notamment les systèmes de dosage, les emballages refermables ou encore les emballages en portion individuelle.

Que serait un monde sans emballage?

- > Les consommateurs devraient produire leurs propres aliments ou les acheter quotidiennement.
- > L'impact environnemental lié aux produits abîmés ou défraîchis serait énorme.
- > Aucun gel, liquide ou poudre ne serait disponible.
- > Le stockage des denrées deviendrait problématique pour de nombreux foyers.
- > Le lieu de vie déterminerait strictement l'accessibilité aux produits. L'acheminement des marchandises vers les centres urbains serait compromis.
- > Les produits ne seraient plus protégés contre les moisissures et les bactéries. Ils pourraient eux-mêmes devenir des vecteurs de maladies.

Emballage et développement durable

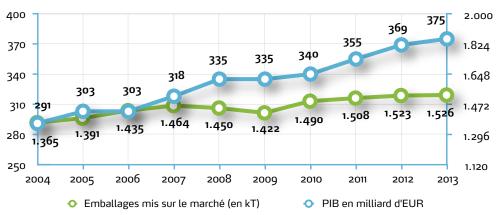
✓ Ils réduisent les coûts liés ✓ Ils répondent aux attentes des à la distribution et à la consommateurs dans tous les commercialisation des biens aspects liés à : ✓ Ils réduisent les prix pour · la protection du produit les consommateurs grâce à · la sécurité leurs fonctions · le maniement ✓ Ils permettent les échanges l'information internationaux Emballages Prironnement ✓ Ils économisent davantage de ressources qu'ils n'en utilisent ✓ Ils réduisent le gaspillage

(source: INCPEN PackFacts, 2011)

Des emballages de plus en plus efficaces

La quantité d'emballages augmente dans l'absolu. Mais cette augmentation est moins rapide que celle du Produit Intérieur Brut (PIB). Cette évolution témoigne des nombreux efforts déployés par l'industrie afin d'optimiser les emballages. Dans le secteur alimentaire, par exemple, la quantité d'emballages à usage unique (ménagers et industriels) a augmenté de 8% entre 2000 et 2009, alors que l'indice de production a connu une croissance de 32% au cours de la même période.

Evolution de la quantité d'emballages et du PIB



La quantité d'emballages mis sur le marché augmente beaucoup moins vite que le Produit Intérieur Brut (PIB).

(source : Fost Plus et VAL-I-PAC)

Des emballages en évolution constante pour réduire le gaspillage

Les emballages évoluent sans cesse :

- Les innovations successives visent à favoriser leur vidange et à réduire ainsi les pertes de produits. C'est le cas des flacons en plastique «tête en bas» pour sauces ou aprèsshampooing, par exemple.
- Les emballages deviennent de plus en plus actifs. Certaines techniques permettent de ralentir le processus de dégradation du produit en agissant sur l'air enveloppant les aliments.

Les emballages refermables s'étendent à un nombre de produits toujours plus grand :

- > Songeons à la charcuterie et au fromage râpé ou en tranches, ou encore aux salades préparées.
- > Ces emballages contribuent à améliorer la conservation du contenu et donc à en réduire le gaspillage.

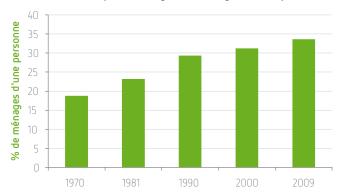
La démographie influence la consommation d'emballages

Les tendances démographiques ont un impact sur la quantité d'emballages consommés. La population augmente et consomme plus de produits. La taille moyenne d'un ménage s'est réduite et de plus en plus de personnes vivent seules.

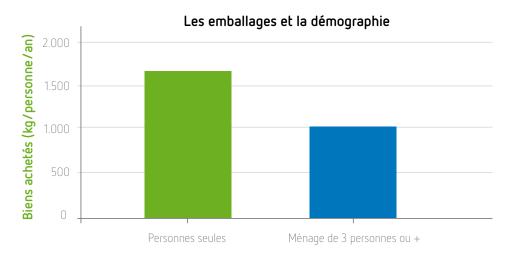
Or, ces dernières se voient contraintes d'acheter plus de produits par personne (pas d'économie d'échelle). Elles consomment par ailleurs de plus petits volumes, voire des portions individuelles. Elles génèrent donc proportionnellement davantage de déchets.

Évolution de la taille des ménages2,75 2,5 1970 1981 1990 2000 2009

Évolution du pourcentage de ménages d'une personne



(source : SPF Economie)



La quantité de produits (contenu / emballage) achetés par une personne vivant seule est supérieure de plus de 50 % à celle d'une personne vivant en ménage.

(source : INCPEN PackFacts, 2011)

Les entreprises belges déploient de **nombreux efforts** pour **réduire l'impact environnemental** de leurs emballages.

Ces efforts de prévention tiennent compte du **cycle de vie complet** du couple emballage / contenu.

Les emballages sont notamment de plus en **plus légers** et de plus en **plus réutilisables**.

Prévenir

Le moins d'emballage possible, mais autant que nécessaire

Les efforts des entreprises pour optimiser les emballages sont regroupés sous le terme de « prévention ». La prévention consiste à optimiser un emballage afin que l'impact environnemental total du produit (emballage/contenu) soit le plus faible possible.

> La **prévention quantitative** vise à réduire le poids et/ou le volume des matériaux d'emballage utilisés.

La prévention qualitative consiste, par exemple, à utiliser des matériaux recyclés ou recyclables et à éliminer les substances dangereuses des emballages.

Les entreprises visent sans cesse à optimiser leurs emballages, ce qui ressort notamment des plans de prévention qu'elles doivent réaliser tous les trois ans (voir aussi page 17).

Evolution du poids des emballages



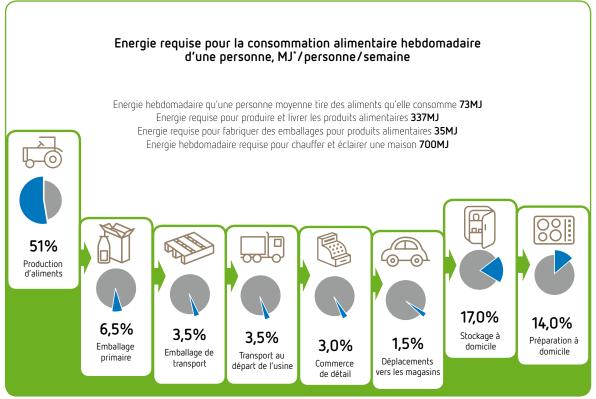
Minimiser

Penser l'emballage pour minimiser l'impact environnemental du contenu

Afin de réduire l'impact environnemental d'un produit, il est important d'étudier l'impact du couple emballage / contenu. Pour ces deux éléments, il convient de tenir compte des processus de production et de transport, ainsi que de l'utilisation des ressources. On constate souvent qu'une adaptation légère de l'emballage engendre des gains considérables au niveau

du contenu. Par ailleurs, les emballages sont de plus en plus recyclés ou, lorsqu'ils s'y prêtent, réutilisés.

> L'emballage ne génère en moyenne que 10 % du $\mathrm{CO_2}$ émis au cours du cycle de vie d'un produit.



La phase de production d'un aliment est la plus énergivore. La perte de celui-ci engendre donc un impact énergétique supérieur à celui de son emballage.

(source: INCPEN PackFacts, 2011)

^{* 1} mégajoule (MJ) est l'énergie consommée par une ampoule en une journée.

Optimiser

Les emballages peuvent être optimisés de multiples façons

Les entreprises déploient des initiatives diverses :

- Réduire le poids et/ou le volume d'un emballage
- > L'épaisseur des boîtes de conserve métalliques a été réduite de 28% ces 25 dernières années.
- > Entre 1971 et 2010, le poids d'une bouteille en plastique de 1.5 La diminué de 48%.



Écoconception et "design for recycling" font leur chemin

Le développement des emballages fait aujourd'hui appel à deux démarches essentielles et complémentaires : l'écoconception et le design pour la recyclabilité.

- > L'écoconception réside dans l'élaboration d'emballages plus durables.
- > Le design pour la recyclabilité permet de concevoir un emballage en vue de faciliter son recyclage.

- Supprimer toute partie superflue d'un emballage
- > Aujourd'hui, les emballages suivent de plus près la forme et les spécificités des produits emballés afin de minimiser les espaces « vides ». Ceux-ci sont parfois indispensables à la conservation des produits ou au processus de production (emballages à atmosphère modifiée).
- Repenser l'emballage afin d'optimiser le transport et/ou l'utilisation du produit
- La forme de l'emballage peut être modifiée pour assurer un empilement optimal et donc transporter plus de marchandises sur une même palette.
- > Certains emballages sont munis d'un bec doseur pour réduire le risque de gaspillage et faciliter l'utilisation du produit.
- Utiliser des matériaux d'emballage d'origine responsable
- Dès que possible, l'industrie se tourne vers des approvisionnements en matériaux dont l'origine est contrôlée et compatible avec le développement durable : bois produit de manière durable ou papier incluant un certain pourcentage de fibres recyclées, par exemple.
- > Elle utilise des encres, colles et matériaux contenant moins de substances nocives.

Optimiser l'équilibre emballage/contenu

Le meilleur emballage est celui qui convient le mieux à son contenu. Les entreprises veillent à harmoniser au mieux le couple emballage / contenu en tenant compte des besoins des consommateurs et des contraintes de la chaîne d'approvisionnement. Cela passe notamment par une adéquation des différents niveaux d'emballages entre eux : emballage de vente (également appelé « emballage primaire »), emballage de groupage (emballage secondaire et emballage de transport (emballage tertiaire).

Les entreprises réutilisent les emballages

Les entreprises réutilisent depuis longtemps leurs emballages. C'est surtout le cas pour les emballages de groupement et de transport (emballages industriels). En effet, ils facilitent grandement la logistique, véhiculent beaucoup moins d'information et ne sont pas soumis aux contraintes du marketing. De plus, n'entrant pas en contact avec les produits, leur réutilisation en est d'autant facilitée.

L'industrie a le plus souvent recours aux emballages réutilisables lors des **étapes logistiques précédant la vente en magasin**, c'est-à-dire lors des phases de transport, de distribution et de stockage des produits.

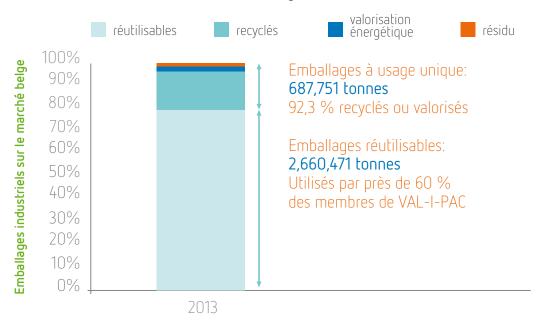
L'industrie réutilise des **matériaux de divers types** : palettes en bois ou en plastique, bacs et fûts en métal ou en plastique, ...

En Belgique, les entreprises utilisent l'équivalent de plus de 2,3 millions de tonnes d'emballages industriels réutilisables, soit plus de 3,5 fois la quantité d'emballages industriels à usage unique.



Dès que cela est possible, les **emballages ménagers peuvent également être réutilisables.** La bouteille en verre réutilisable, généralement consignée, est employée régulièrement pour les produits et secteurs pour lesquels cet emballage et ce système de collecte sont adaptés (par exemple bière, secteur horeca, ...).

Gestion des déchets d'emballages industriels mis sur le marché



En Belgique, les entreprises réutilisent quelque 77% des emballages industriels.

(source : VAL-I-PAC)

Exemple : réutilisation des palettes

De nos jours, le transport de la plupart des biens de consommation s'effectue sur des palettes. Le format standardisé des palettes leur permet d'être (ré)utilisées par de nombreuses sociétés. La réutilisation des palettes à l'échelle européenne se base sur des systèmes de consigne ou de partage.

> En Belgique, on dénombre quelques 39 millions de mouvements de palettes réutilisables chaque année.



La législation encourage les emballages réutilisables

En Belgique, plusieurs initiatives visent à encourager la mise sur le marché d'emballages réutilisables.

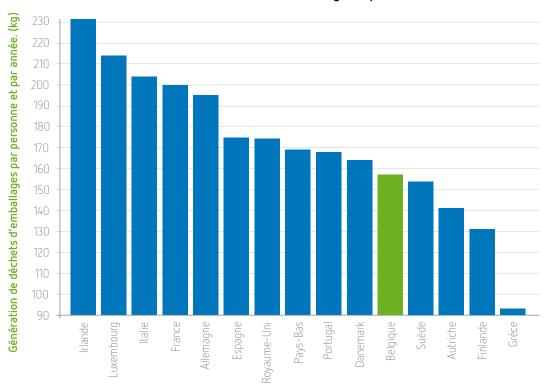
- Pour les emballages réutilisables les entreprises ne paient aucune cotisation auprès des organismes de gestion en charge de la collecte, du tri et du recyclage des emballages, selon le principe de la responsabilité des producteurs. En Belgique, les systèmes Fost Plus et VAL-I-PAC favorisent les systèmes d'emballages réutilisables.
- La taxe sur les emballages de boissons est à acquitter par toute entreprise mettant des boissons sur le marché. Cette taxe s'élève à 9,86 eurocents par litre pour un emballage à usage unique et à 1,41 eurocent par litre pour tout emballage réutilisable. Chaque année, le secteur belge des boissons paie ainsi 320 millions d'euros à l'État

La Belgique utilise relativement peu d'emballages

La Belgique est un des pays d'Europe de l'Ouest où les entreprises mettent le moins d'emballages sur le marché. En effet, on compte en moyenne 158 kg d'emballages ménagers et industriels par an et par habitant. Cette quantité est plus faible que dans la plupart des autres pays industrialisés européens.



Génération de déchets d'emballages / personne



(source: European Environment Agency 2008)

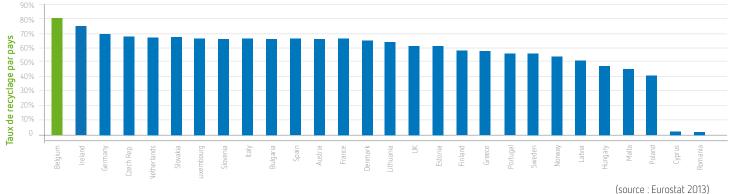
Taux de recyclage élevé en Belgique

Le taux de recyclage des emballages est plus élevé en Belgique que dans les autres pays de l'Union européenne. Plus de 87% des emballages ménagers mis sur le marché par les membres de Fost Plus en 2013 sont ainsi recyclés.

Quant aux emballages industriels, ils enregistrent également d'excellents résultats puisqu'en 2013, 83,6% des emballages industriels des adhérents de VAL-I-PAC ont été recyclés.

L'objectif européen de recyclage est de 55% pour les emballages ménagers et industriels confondus. A noter que cette différenciation entre emballages ménagers et industriels est une spécificité belge, présente dans aucun autre pays.

La Belgique en tête du recyclage des emballages



(Source : Eurostat 2015)

Recycler permet de réduire les émissions de CO₂

Le recyclage des emballages permet de diminuer les émissions de CO₂ en réduisant l'utilisation de matières premières vierges et en permettant de produire des emballages de facon moins épergivore

- Le recyclage du verre, par exemple, permet de (re)fondre celui-ci à une température moins élevée, ce qui réduit considérablement la consommation d'énergie
- Le recyclage des déchets d'emballages ménagers et industriels a permis d'éviter le rejet de 1.410.000 tonnes de CO₂ en Belgique en 2013.

(source : Etude RDC Environnement 'Calcul de la réduction des émissions de gaz à effet de serre engendrée par les activités objets de l'agrément de Fost Plus', janvier 2012 et étude réalisée pour VAL-I-PAC par le centre d'expertise Intertek RDC «Carbon footpriet for industrial packaging recycling in Relgium» octobre 2012

14

L'industrie belge assume ses responsabilités

L'industrie belge **assume ses responsabilités** en matière de **gestion des déchets d'emballages**.

Le **système belge**, géré par les entreprises en collaboration avec les autorités publiques, est **un modèle** en son genre.

Responsabilité

Les entreprises sont responsables des emballages qu'elles mettent sur le marché

Cette responsabilité s'étend jusqu'à la fin de vie des emballages. Ainsi, les entreprises ont l'obligation légale d'atteindre les taux de recyclage et de valorisation des emballages usagés qu'elles ont mis sur le marché belge. C'est ce qu'on appelle l'obligation de reprise. Dans la pratique, cette obligation peut être déléguée en Belgique à Fost Plus (pour les emballages ménagers) et à VAL-I-PAC (pour les emballages industriels).

- > Cette responsabilité s'applique également aux emballages de service, c'est-à-dire les emballages distribués sur le lieu d'achat du produit (sacs à pain, raviers pour salades préparées, boîtes à pizzas, ...).
- A côté de l'obligation de reprise, s'applique également une obligation d'information; les entreprises doivent communiquer aux autorités les taux obtenus et les preuves de recyclage.

Financement

L'industrie finance le système de collecte et de traitement

Le système belge de collecte et de traitement des emballages a été développé par les entreprises. Son caractère volontaire lui confère une approche dynamique, qui ne s'arrête pas aux simples objectifs légaux. L'industrie belge dépasse ainsi les objectifs de recyclage et de valorisation définis par la loi.

En 2015, les entreprises belges auront injecté plus de 90 millions d'euros dans le système de recyclage des emballages.



L'industrie belge assume ses responsabilités

Prise de conscience

Un système favorable à l'environnement

L'implication du monde de l'entreprise dans le système mis en place a conscientisé les entreprises à propos des emballages et continue à le faire. De plus, en favorisant la collecte de matériaux à recycler, de qualité et en quantités suffisantes, il contribue significativement à la mise en place de filières de recyclage des matériaux.



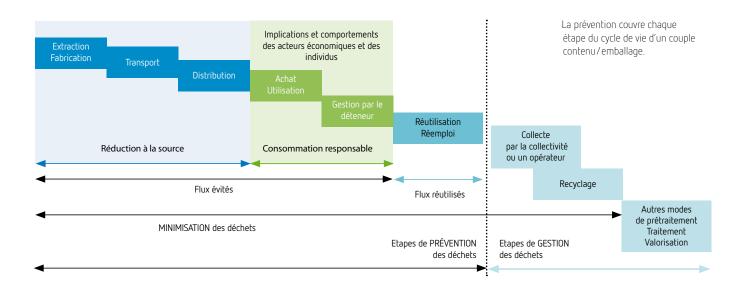
Prévention

Les entreprises belges élaborent des plans de prévention

Tous les trois ans, les responsables d'emballages doivent établir un plan de prévention. Ce plan détaille les mesures prévues pour diminuer la quantité et les impacts environnementaux des déchets d'emballages. Ces plans de prévention peuvent être établis par entreprise ou par secteur. Comme l'illustre le graphique ci-dessous, les actions de prévention peuvent être prises à toutes les étapes du cycle de vie d'un couple contenu/emballage

> Les plans de prévention sont analysés par la Commission Interrégionale de l'Emballage (CIE), qui les approuve ou les refuse.

- > En cas de refus, le plan doit être adapté conformément aux directives de la CIE.
- > La mise en œuvre de ces plans est évaluée systématiquement par la CIF
- Pour la période 2010 2013, 200 plans de prévention individuels ont été introduits, dont 98 % ont été approuvés.
 Parmi les 21 plans sectoriels, 20 ont été approuvés au premier examen.



Cadre légal européen

Le système s'inscrit dans le cadre législatif européen

Un cadre légal règle la gestion des emballages et des déchets d'emballages à l'échelle européenne. Une entreprise ne peut en effet pas mettre n'importe quel type d'emballage sur le marché. La Directive 1994/62/CE se trouve à la base du cadre légal. Elle spécifie notamment les exigences essentielles pour les responsables d'emballages :

- > Minimiser le volume et le poids d'un emballage tout en assurant la sécurité du produit et des consommateurs.
- > Limiter les substances et éléments dangereux.
- > Assurer la recyclabilité, la valorisation énergétique, la compostabilité ou la réutilisation de l'emballage.

La loi fédérale en matière de normes de produits transpose ces exigences essentielles en droit belge. Chaque emballage mis sur le marché en Belgique doit démontrer qu'il respecte ces exigences. Les entreprises peuvent le faire via l'application d'une série de normes, en particulier les normes EN 13427 et suivantes





Un Accord de Coopération détermine les obligations

L'Accord de Coopération Interrégional sur la prévention et la gestion des déchets d'emballages constitue le cadre légal de l'activité de Fost Plus et de VAL-I-PAC. Il définit les droits et obligations des responsables d'emballages. Le respect de l'Accord de Coopération est contrôlé par la Commission Interrégionale de l'Emballage (CIE). La CIE est l'organisme qui agrée Fost Plus et VAL-I-PAC afin d'organiser la collecte sélective, le tri et le recyclage des déchets d'emballages ménagers et industriels. Cet agrément est renouvelable tous les cing ans.

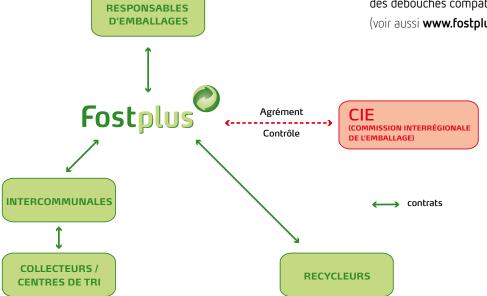
En tant qu'organismes agréés, Fost Plus et VAL-I-PAC doivent notamment veiller à atteindre les objectifs de recyclage et de valorisation (plus élevés en Belgique que dans le reste de l'Europe), et conclure des conventions avec chaque responsable d'emballages ainsi que, dans le cas de Fost Plus, avec les intercommunales responsables des déchets et dans le cas de VAL-I-PAC, avec des opérateurs privés.

Gérer les déchets ménagers et industriels requiert deux approches complémentaires. Les types de produits et circuits de collecte concernés par le recyclage ne sont en effet pas les mêmes. Le modèle belge couvre chaque type de déchet d'emballages. Fost Plus et VAL-I-PAC sont les organismes agréés pour veiller au bon fonctionnement des systèmes qu'elles ont mis en place.

Collecte, tri et recyclage des déchets d'emballages ménagers

Fost Plus promeut, coordonne et finance les collectes sélectives, le tri et le recyclage des déchets d'emballages ménagers. Sa création en 1994 résulte d'une démarche proactive de l'industrie afin d'atteindre les taux de recyclage et de valorisation prescrits par la loi. Fost Plus assure l'exécution de l'obligation de reprise pour le compte de ses membres.

- > Le système Fost Plus se base sur un circuit distinct pour chaque fraction : verre, PMC et papier-carton. Ces fractions sont collectées soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire ou via les parcs à conteneurs.
- > Le système Fost Plus met l'accent sur des **flux de qualité**, disponibles en quantités suffisantes.
- Cette approche permet aux matériaux collectés de trouver des débouchés compatibles avec le développement durable (voir aussi www.fostplus.be).



Fost Plus travaille en collaboration avec toutes les parties concernées par les emballages : l'industrie, les différents niveaux d'autorité publique, les consommateurs, les fabricants d'emballages, ainsi que les opérateurs de collecte, de tri et de recyclage.

(source : Fost Plus)



Le Point Vert

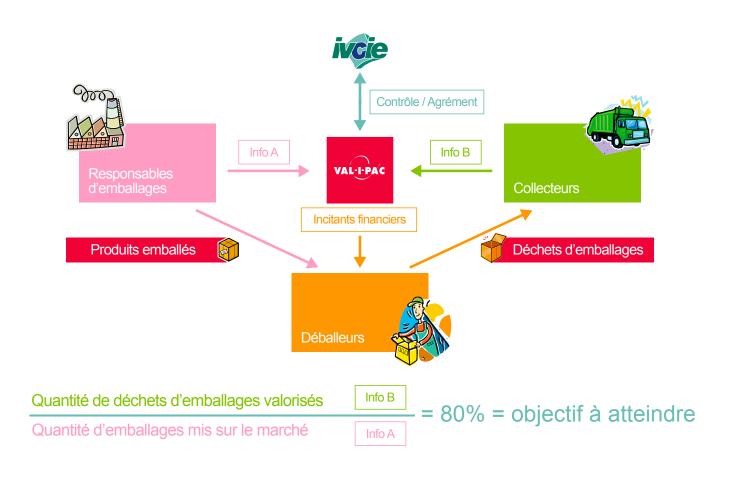
Le logo Point Vert apposé sur un emballage signifie que l'entreprise qui met ce produit sur le marché participe au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers, mis en place par Fost Plus. Ce n'est pas une instruction de tri et il ne signifie pas que l'emballage est fait à partir de matériaux recyclés.

Collecte, tri et recyclage des déchets d'emballages industriels

VAL-I-PAC a été créée en 1997 par une cinquantaine d'entreprises et de fédérations professionnelles. Cette asbl a deux grandes missions :



- Exécuter l'obligation de reprise et d'information pour le compte de ses adhérents responsables d'emballages, afin d'atteindre les objectifs de recyclage et de valorisation pour les déchets d'emballages industriels.
- > Stimuler le tri sélectif et le recyclage des déchets d'emballages industriels par le biais d'incitants financiers pour les entreprises qui déballent des emballages industriels (voir aussi www.valipac.be).



(source : Val-I-Pac)



Les grandes familles de matériaux

Tonnages d'emballages mis sur le marché en 2013

	Tonnes
Papier-carton	601.324
Plastique	310.822
Verre	321.205
Bois	161.601
Métal	117.377
Autres	13.138

Emballage industriel ou ménager ?

Les emballages ménagers sont les emballages primaires provenant de l'activité normal des ménages. Les emballages industriels sont les emballages primaires des produits qui ont été conçus pour l'usage exclusif de professionnels, industries, collectivités, écoles, hôpitaux, etc.

Tous les emballages secondaires et tertiaires sont quant à eux industriels (à l'exception des sixpacks qui sont ménagers). Si le produit n'a pas été conçu pour l'usage exclusif de professionnels, il faut consulter la liste grise pour déterminer si l'emballage primaire est ménager ou industriel.

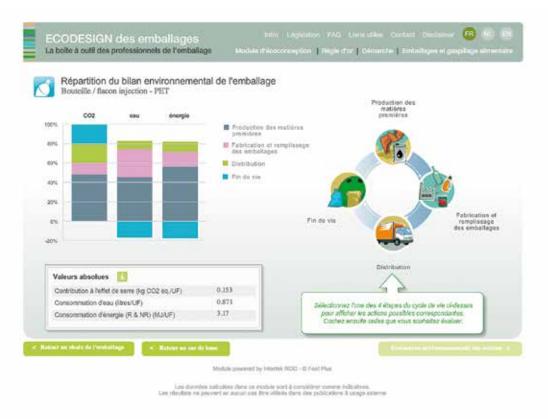
Sensibiliser les entreprises en matière de prévention

Parallèlement aux plans de prévention sectoriels et individuels développés par les entreprises, Fost Plus et VAL-I-PAC aident les entreprises à développer des actions de prévention et de recyclage en matière d'emballages. Plusieurs outils Internet sont mis à la disposition des entreprises afin de les aider à optimiser leurs emballages et à améliorer leur politique de prévention :

- > Le site www.pack4recycling.be leur permet de tester la recyclabilité des emballages.
- Le site www.preventpack.be donne des informations générales sur la prévention, ainsi que de nombreux exemples.
- Le site www.pack4ecodesign.org est un outil d'analyse du cycle de vie simplifié qui les aide à minimiser l'impact environnemental de leurs emballages.

Fost Plus et VAL-I-PAC proposent en outre aux entreprises un **diagnostic** de leur système d'emballage afin d'identifier les actions pouvant réduire l'impact environnemental des emballages tout en réduisant les coûts pour l'entreprise.





Le site www.pack4ecodesign.org aide les entreprises à identifier les étapes du cycle de vie au cours desquelles les impacts environnementaux de leurs emballages sont les plus importants.

Sensibiliser les consommateurs en matière de comportement

Les ménages belges trient bien. Leur comportement exemplaire est le fruit de nombreuses campagnes de sensibilisation réalisées par Fost Plus. Ces campagnes veillent à faire passer un message de tri le plus simple et le plus logique possible aux citoyens.

- > De nombreuses actions de communication sont menées tout au long de l'année comme des campagnes de communication nationale (spots TV, spots radio, affichage...) et des campagnes de communication locales (calendriers de collecte, feuillets d'information, actions ciblées...).
- > Aujourd'hui, Fost Plus organise et finance près de 4.000 animations par an sur la prévention et le recyclage des déchets dans les écoles maternelles, primaires et secondaires, ou encore dans les mouvements de jeunesse et est également présente sur les grands festivals.



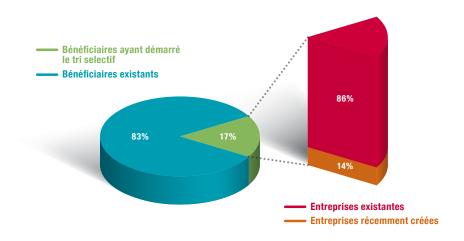
VAL-I-PAC encourage le tri en entreprise

VAL-I-PAC octroie divers incitants financiers pour stimuler le tri des déchets d'emballages en entreprise. Un meilleur tri à la source améliore en effet l'efficacité du recyclage. La société propose ainsi différents types de primes aux

entreprises qui déploient des efforts pour trier leurs déchets d'emballages.

Plus d'infos sur www.valipac.be

Nouveaux bénéficiaires d'une prime



(source: Rapport annuel VAL-I-PAC 2012)

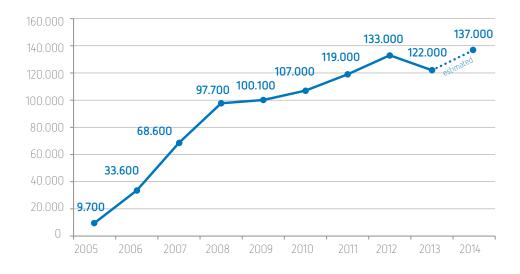
Le Clean Site System

Stimuler le recyclage des déchets d'emballages en plastique sur les chantiers. Tel est l'objectif du Clean Site System initié en 2005 par VAL-I-PAC en collaboration avec la fédération des négociants en matériaux de construction (FEMA) et la fédération des producteurs belges de matériaux de construction (PMC).

Le système permet aux entrepreneurs d'acheter des sacs Clean Site System auprès de négociants en matériaux de construction. Les entrepreneurs peuvent ensuite utiliser ces sacs sur chantier afin de collecter les déchets d'emballages en plastique liés aux matériaux de construction. Une fois les sacs remplis, ils peuvent les rapporter gratuitement au négociant en matériaux de construction. Ces derniers se chargent de les faire collecter. Le circuit des matériaux est ainsi fermé et une quantité importante de déchets d'emballages en plastique peut être recyclée.



Vente de sacs Clean Site System



La croissance continue des ventes de sacs Clean Site System prouve que le système est bien ancré auprès d'un grand nombre d'entrepreneurs. Ceux-ci apprécient aussi bien les avantages environnementaux qu'économiques de cette initiative.

L'industrie veut aller plus loin encore

Si la Belgique est en tête de peloton en ce qui concerne la collecte, le recyclage et la valorisation des déchets d'emballages, elle ne se repose toutefois pas sur ses lauriers. L'industrie poursuit ses efforts sur quatre axes :

- > La **prévention** des emballages.
- > La lutte contre les **déchets sauvages**. Les entreprises qui mettent des emballages ménagers sur le marché financent ainsi par le biais de Fost Plus des actions et campagnes de longue haleine contre les déchets sauvages. Objectif ? Supprimer les comportements inciviques.
- > Une plus grande captation des flux pouvant être recyclés. Les entreprises et Fost Plus encouragent le tri des emballages ménagers hors du foyer en déployant des initiatives dans de multiples endroits : festivals, centres sportifs, transports en commun, aéroports, entreprises ... L'objectif : trier partout comme à la maison.
- La collecte et le recyclage d'autres flux. Certaines communes collectent déjà d'autres emballages comme les pots de fleurs ou l'EPS. Fost Plus, de son côté, étudie les possibilités d'étendre certains flux à plus grande échelle.



Permettre à tous de trier les emballages ménagers hors du foyer comme chez soi. C'est l'un des points d'attention pour les années à venir.



La lutte contre les déchets sauvages reste un défi majeur.



Contacts

Pour toute question relative à la prévention en matière d'emballages, n'hésitez pas à envoyer un e-mail à **prevention@fostplus.be**, **prevention@valipac.be** ou à **packaging@vbo-feb.be**.

Le site Internet www.pack4ecodesign.org aide les entreprises à l'écoconception de leurs emballages.

Le site www.pack4recycling.be donne aux entreprises la possibilité d'évaluer la recyclabilité de leurs emballages.